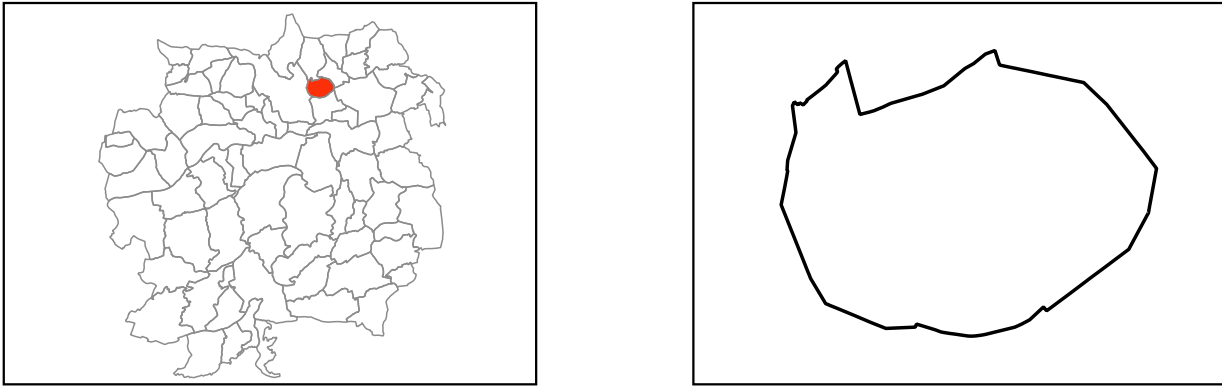


Plan Local d'Urbanisme

4.4 Carte des morphologies urbaines



17 décembre 2019	Approbation du PLU
22 juin 2021	Approbation modification simplifiée n°1
21 septembre 2021	Approbation modification simplifiée n°2
15 novembre 2022	Approbation modification simplifiée n°3

Vu pour être annexé
à la délibération du 15/11/2022

Le Maire,


A. RATOCQ, Maire

Visa sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE

21 NOV. 2022

MONTBELIARD

1 / 2000

Agence
de Développement
et d'Urbanisme

Montbéliard
AGGLOMERATION

Fond cadastral mis à jour en 2022
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 10/11/2022

LEGENDE

Morphologie urbaine

- Alignement obligatoire sur rue
- Alignement obligatoire sur rue (recul de 1 à 2m)
- Alignement du garage sur rue
- Exigence d'un traitement architectural et paysager particulièrement soigné

Hauteurs bâties

- Hauteur minimale de R+2 et maximale R+5
- Hauteur maximale de R+4 plus attique ou R+5
- Hauteur maximale de 10 m
- Hauteur maximale de 6 m
- Hauteurs conseillées dans l'OAP
- Hauteur maximale de 25 m
- Pas de surélévation par rapport au bâti existant à la date d'approbation du PLU

